

European higher education area – Espace européen de l'enseignement supérieur – European higher education area

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ HENRI POINCARÉ, NANCY I

École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois

DIPLÔME D'INGÉNIEUR GRADE DE MASTER – MASTER'S DEGREE

Vu le code de l'éducation et notamment son article L.642-1 ;

Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 modifié relatif à la création du grade de master, notamment son article 2, alinéa 2 ;

Vu l'arrêté du 11 mars 1986 portant création du diplôme d'ingénieur de l'École Supérieure des Sciences et Technologies des Industries du Bois de l'Université de Nancy I ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2005 portant habilitation à délivrer des titres d'ingénieur diplômé dans le cadre du dispositif d'évaluation et d'habilitation périodiques des formations d'ingénieurs ;

Vu le procès-verbal du jury de l'École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois attestant que :

Monsieur **BESSIERE Adrian**

né(e) le **07/03/1987** à **ALBI (81)**

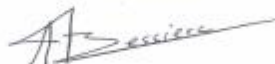
a satisfait à l'ensemble des obligations prévues pour la délivrance du diplôme d'ingénieur ;

LE TITRE D'INGÉNIEUR DIPLÔMÉ DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TECHNOLOGIES ET INDUSTRIES DU BOIS

est délivré au titre de l'année universitaire 2009-2010 à Monsieur **BESSIERE Adrian**
à qui est conféré le grade de master.

Fait à Nancy, le **30 NOV. 2010**

Le titulaire,



n° d'ordre 54-1507 V **10-05**

Le directeur de l'ÉpIb,



Pascal TRIBOULOT

Le Président de l'Université
Henri Poincaré Nancy I



Le Président de l'Université
Jean-François GARNANCE

Le recteur d'Académie,
Chancelier des universités



Jean-Jacques POLLET

Espace européen de l'enseignement supérieur – European higher education area – Espace européen de l'enseignement supérieur